

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai, le Conseil Municipal de SAINT MÉDARD DE MUSSIDAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur FLORENTY Michel, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **13/05/2022**

Nombre de conseillers en exercice : **19**    Présents : **13**    Votants : **18**

**Présents** : MM. FLORENTY – MALARD – BIALE – DELORT – CASTAING – CHAUSSAT – DUBOE – GUILLOT D – GROS – GUILLAUMARD – LAVESQUE – LISSANDREAU – VERGNAUD -

**Absents excusés** : MM. COUZON – GUILLOT C – DAUDOU – DELROC – PERIER – SEAUT –

**Pouvoir** : COUZON Ghislaine donne pouvoir à DELORT Fabienne  
GUILLOT Cédric donne pouvoir à GUILLAUMARD Bernard  
DAUDOU Maryse donne pouvoir à DUBOE Stéphanie  
DELROC Nathalie donne pouvoir à GROS Isabelle  
SEAUT Denis donne pouvoir à BIALE Frédéric

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Madame **Mireille VERGNAUD**, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Monsieur le maire propose d'ajouter des délibérations à l'ordre du jour :

2022.30 Avenant 2 Lot 3 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.31 Avenant 3 Lot 3 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.32 Avenant 1 Lot 4 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.33 Avenant 2 Lot 6 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.34 Avenant 1 Lot 7 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.35 Avenant 2 Lot 7 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.36 Avenant 1 Lot 8 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.37 Avenant 1 Lot 9 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.38 Avenant 2 Lot 13 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

2022.39 Avenant 3 Lot 13 réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade

## **2022.24 TABLEAU DES EFFECTIFS – OUVERTURES DE POSTES**

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

**Vu** le code général des collectivités territoriales

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale  
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Vu** la réorganisation des services techniques et l'évolution d'un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe vers le grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Considérant** la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

**Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :**

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C 3	1	1	35h00
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C 2	1	1	35h00
Adjoint administratif	C 1	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Agent de maîtrise	C 3	3	3	35h00
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C 3	1	1	35h00
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C 2	1	1	35h00
Adjoint technique	C 1	4	3	35h00
Adjoint technique	C 1	1	1	28h52
Adjoint technique	C 1	1	1	20h00
<b>TOTAL FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>11</b>	<b>10</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C 2	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE ANIMATION</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>				
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C 2	1	1	35h00
<b>TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>16</b>	<b>15</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Saint Médard de Mussidan, chapitre 012, articles 64.

### **2022.25 PROGRAMME MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIES 2022**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du compte-rendu de la commission travaux en date du 21/04/2022 et de la proposition de voies qui nécessite des travaux :

- Chemin de l'Écluse
- Rue du Chemin du milieu
- Route de Cazot
- Carrefour route de Moudure et rue des Pourtilloux
- Carrefour de la Barrière de Moudure (Coté Bassy)
- Ribes vers le Débat
- Rue du Claud du Petit Vacher
- Rue Henri Fouillaret
- Aménagement accès au centre départemental de santé situé derrière la salle des fêtes
- Aménagement rue Gabriel Mézie accès et parking stade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

**DECIDE** d'inscrire les voies nommées au marché de travaux de voirie 2022.

**CHARGE** Monsieur le Maire de lancer la procédure adaptée (MAPA) pour la consultation des entreprises.

### **2022.26 PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT ACCES AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE SITUE DERRIERE SALLE DES FÊTES**

Le centre départemental de santé est ouvert depuis décembre 2022, avec un accès à l'avant sur la rue Henri Feytou et un sur l'arrière impasse de la salle des fêtes. Du fait des travaux l'espace existant impasse de la salle des fêtes a été fortement dégradé et nécessite une réfection.

**Vu** le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

<b>Dépenses supportées par le bénéficiaire</b>		<b>Recettes</b>		
Nature	Montant €	Origine	Montant €	%
Travaux	38 730 €	Département de la Dordogne	11 679 €	30
		Autofinancement	27 111 €	70
<b>Total dépenses</b>	<b>38 730 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>38 730 €</b>	<b>100</b>

**L'ORGANE DECISIONNEL, Propose :**

- **D'APPROUVER** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le représentant légal à solliciter l'octroi de subvention auprès du conseil départemental au titre des contrats de territoire.
- **DE S'ENGAGER** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public.
- **D'AUTORISER** le représentant légal à signer tout acte se rapportant à cette demande.

### **2022.27 PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT RUE GABRIEL MEZI ACCES ET PARKING DES STADES**

La rue Gabriel Mezie dessert le stade de foot et de rugby, ses clubs regroupent un nombre d'adhérents conséquents et s'adressent à l'ensemble du territoire, tant par leurs écoles respectives que par leurs équipes séniors.

Cette voie est donc sollicitée presque tous les jours de la semaine pour les entraînements et presque tous les week-ends pour les matchs, avec beaucoup de véhicules voitures comme bus. Elle accueille aussi le parking sur la moitié de sa longueur. Malgré les interventions ponctuelles des employés municipaux pour des rebouchages, elle très fortement détériorée.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

<b>Dépenses supportées par le bénéficiaire</b>		<b>Recettes</b>		
Nature	Montant €	Origine	Montant €	%
Travaux	95 337 €	Département de la Dordogne	28 601 €	30
		Autofinancement	66 736 €	70
<b>Total dépenses</b>	<b>95 337 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>95 337 €</b>	<b>100</b>

**L'ORGANE DECISIONNEL, Propose :**

- **D'APPROUVER** le projet et le plan de financement présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le représentant légal à solliciter l'octroi de subvention auprès du conseil départemental au titre des contrats de territoire.
- **DE S'ENGAGER** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités, avec son autofinancement, pour atteindre le taux maximal d'aide public,
- **D'AUTORISER** le représentant légal à signer tout acte se rapportant à cette demande.

### **2022.28 RETROCESSION CONCESSION ET MONUMENT LANZAROTTO**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par Madame LANZAROTTO Yolande et Monsieur DUFAUD Yves, habitant 17 bis rue André MALRAUX 47300 VILLENEUVE SUR LOT et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 629 en date du 27 avril 2001  
 Enregistré par RP RIBERAC, le 3 décembre 2001  
 Concession perpétuelle  
 Au montant réglé de 400 francs

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture, Madame LANZAROTTO Yolande et Monsieur DUFAUD Yves déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 58 euros correspondant à la part communale.

Celle-ci ayant été bâtie, Madame LANZAROTTO Yolande et Monsieur DUFAUD Yves nous ont fourni la facture des pompes funèbres où figure le montant du monument à hauteur de 3 656 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La concession funéraire située n° de plan 704 du nouveau cimetière est rétrocédée à la commune, pour un montant de 58€

**Article 2** : La reprise du monument ne peut être repris par la commune.

**Article 3** : Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 2118 du budget de la ville.

### **2022.29 RETROCESSION CONCESSION MADALLA**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par M. MADALLA Daniel, habitant 14 rue des Moulins 65120 LUZ-ST-SAUVEUR et M. MADALLA Jean-François habitant 45 cité haute Provence, 28 allée des Oranges 13170 LES PENNES MIRABEAU, héritiers de M. MADALLA Antoine, concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 592 en date du 13 septembre 1995  
Enregistré par RP RIBERAC, le 25 septembre 1995  
Concession perpétuelle  
Au montant réglé de 368 francs

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture et de monument, Mrs MADALLA Daniel et Jean-François déclarent vouloir rétrocéder ladite concession à titre gratuit, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La concession funéraire située n° de plan 253 du nouveau cimetière est rétrocédée à la commune à titre gratuit.

### **2022.30 AVENANT 2 LOT 3 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 3 Démolition / gros œuvre, concernant une plus-value enduit monocouche sur maçonnerie localisation extension du cabinet paramédical, démolition et reconstruction de la façade arrière :

- plus-value : 2 870 €HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 2 870 €HT

### **2022.31 AVENANT 3 LOT 3 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°3 au lot 3 Démolition / gros œuvre, concernant une plus-value démolition petite extension et du palier devant port et moins-value modification taux de TVA ouverture logements :

- plus-value : 5 776.80 €TTC

- moins-value : - 528 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 pour un montant de 5 248.80 €TTC

### **2022.32 AVENANT 1 LOT 4 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°1 au lot 4 isolation thermique extérieur, concernant une plus-value modification taux de TVA :

- plus-value : 1 094.83 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 1 094.83 €TTC

### **2022.33 AVENANT 2 LOT 6 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 6 charpente / couverture, concernant une moins-value modification taux de TVA :

- moins-value : -180 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de 180 €TTC

**2022.34 AVENANT 1 LOT 7 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°1 au lot 7 menuiseries extérieures / serrurerie, concernant une plus-value augmentation des prix, fourniture et pose de précadres acier, fourniture et pose de fenêtre OB 1V, fourniture et pose coulissant 2 vantaux, suppression volet :

- plus-value : 3 661.20 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de 3 661.20 €TTC

**2022.35 AVENANT 2 LOT 7 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 7 menuiseries extérieures / serrurerie, concernant une moins-value modification taux de TVA :

- moins-value : -511.20 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de – 511.20 €TTC

**2022.36 AVENANT 1 LOT 8 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°1 au lot 8 menuiseries bois, concernant une moins-value modification taux de TVA :

- moins-value : -2 417.32 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de – 2 417.32 €TTC

**2022.37 AVENANT 1 LOT 9 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°1 au lot 9 plâtrerie, isolation, plafond, concernant une moins-value modification taux de TVA :

- moins-value : -298.70 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant de – 298.70 €TTC

**2022.38 AVENANT 2 LOT 13 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°2 au lot 13 Plomberie / sanitaire / CVC , concernant une moins-value modification taux de TVA :

- moins-value : -78.50 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 pour un montant de – 78.50 €TTC

### **2022.39 AVENANT 3 LOT 13 REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS, TRANSFORMATION D'UN LOGEMENT EN CABINET PARAMEDICAL ET REFECTION DE FACADE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les travaux de réhabilitation de trois logements, transformation d'un logement en cabinet paramédical et réfection de façade, nous avons reçu l'avenant n°3 au lot 13 Plomberie / sanitaire / CVC, concernant une plus-value remplacement chaudière :

- plus-value : 1 766.40 €TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 pour un montant de 1 766.40 €TTC

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **DONATION TERRAIN**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme DAIGLE concernant sa proposition de donner à la commune le terrain cadastré K 263. Le conseil après en avoir débattu, refuse la donation, car la commune ne pourra pas utiliser cette parcelle et invite Mme DAIGLE à se rapprocher des voisins.

#### **DEMANDE OCCUPATION DE VOIRIE**

Monsieur le Maire fait part de la demande reçue par mail concernant épicerie ambulante de produits secs et frais, Le conseil suggère de proposer la place devant l'église et voir plus différents endroits par la suite.

#### **EMBAUCHE EMPLOYE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle qu'il manque toujours un employé communal pour les services techniques, suite à l'annonce déposé, la commune a reçu plusieurs CV. M. le Maire et M. Cédric GUILLOT ont reçu M. Victor BANAS, qui répond aux critères des habilitations électriques. M. le Maire propose de faire un contrat dans un premier temps. Le conseil est en accord avec la proposition.

De plus, M. le Maire propose d'attribuer les heures de ménage de la salle des fêtes et de la salle de sports qui sont effectuées par M. Christophe DELLARD actuellement à Mme Christine FELIN afin de faciliter l'organisation des services techniques.

#### **FERME DU PARCOT**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'adhésion à l'association « la ferme du Parcot » qui organise des manifestations dans la Double. Le conseil est d'accord d'adhérer à l'association pour un montant de 80€.

#### **TOITURE SALON DE COIFFURE**

Monsieur le Maire informe que suite à des fuites de la toiture du salon de coiffure, des devis ont été demandés.

- Constructions Frédéric : 21 363.57 € TTC
- Charpente couverture ARRETCHE : 36 580.84 € TTC
- MDA24 : 29 882.38 € HT

Le devis de Constructions Frédéric a été accepté.

#### **FÊTE LOCALE**

M. Bernard CHAUSSAT informe le conseil que la fête locale devrait se dérouler sur une seule journée cette année le samedi 11 juin, le programme n'est pas encore complètement défini, mais il devrait il y avoir de l'initiation cirque, un concours de pêche, une marche, un marché gourmand et un feu d'artifice.

#### **FÊTES DE GOSSES**

Mme Virginie LISSANDREAU propose des billets de tombola au profit de la l'association « Fêtes des gosses » des écoles.

#### **COMMISSION EMBELISSEMENT**

Mme Mireille VERGNAUD fait un compte rendu de la commission embellissement :

- concernant la stèle après visite sur place et en prenant en compte les mesures de sécurité routières, la stèle peut être déplacé sur le petit rond-point de Super U.

- Suite à la visite de M. BESSE, il reprend le bonhomme sculpté lors de la foire d'automne qui est trop grand, et en refait un plus petit.
- Rencontre avec M. Blacher concernant les illuminations de Noël pour avis et étude de devis.
- Visite de l'association Artechn, qui créer du mobilier avec des matériaux de récupérations.
- Possibilité d'installer des bancs à différents endroits de la commune.
- Mettre plots amovibles sur la placette face à l'église pour empêcher les camions de se garer sur le béton désactivé.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35*

<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
FLORENTY		DUBOË	
MALARD		GROS	
COUZON	<i>Excusée</i>	GUILLAUMARD	
BIALE		GUILLOT D	
DELORT		LAVESQUE	
GUILLOT C	<i>Excusé</i>	LISSANDREAU	
CASTAING		PERIER	<i>Excusé</i>
CHAUSSAT		SEAUT	<i>Excusé</i>
DAUDOU	<i>Excusée</i>	VERGNAUD	
DELROC	<i>Excusée</i>		